



**Aide à la  
restauration  
des façades**

**FIGEAC**

**En centre historique,  
la Ville de Figeac aide au  
financement de la restauration  
de votre façade.**

**RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION**

[www.ville-figeac.fr](http://www.ville-figeac.fr)

**RENSEIGNEMENTS**

Mairie de Figeac / service du patrimoine  
[service.patrimoine@ville-figeac.fr](mailto:service.patrimoine@ville-figeac.fr) - 05 65 50 05 40

Fondation du Patrimoine

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org) - 05 67 11 65 45

*Atout majeur de Figeac, le patrimoine offre un cadre de vie de qualité à ses habitants et tient un rôle majeur pour l'économie commerciale et touristique de la ville. Depuis plusieurs décennies la Ville de Figeac mène une politique de sauvegarde du patrimoine bâti et d'aides à sa mise en valeur. Aujourd'hui, la commune poursuit cet effort pour offrir à l'ensemble des habitants, usagers ou simples passants, une ville toujours plus belle.*

**La Ville de Figeac** a mis en place, **un dispositif incitatif** destiné à encourager les travaux de restauration des façades d'immeubles situés **dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable**.

Il permet aux propriétaires, occupants ou bailleurs, de bénéficier d'une aide publique de **30% du montant HT des travaux** plafonnée à 8 000 € par façade et 16 000 € par immeuble sous réserve des critères d'éligibilité (façades visibles depuis l'espace public, travaux de restauration d'ensemble de la façade,...).

**La Fondation du Patrimoine** et la Ville de Figeac ont conventionné pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'une **déduction fiscale jusqu'à 100% du montant TTC des travaux** dans le cadre d'une labellisation de la Fondation du Patrimoine.

